

Je ne suis pas aussi sûr que les ouvrages d'agriculture élémentaires, distribués dans le pays et dans les écoles, serviraient à grand'chose; je doute même qu'ils seraient utiles, au moins jusqu'à ce qu'une classe supérieure d'instituteurs se répande davantage dans nos paroisses rurales. Ces livres ainsi que ceux de tout autre genre, seraient simplement appris de mémoire, et sans explication du sujet, parce que, d'une part, les instituteurs sont trop indolents, et que, d'un autre côté, ce qui est souvent pis encore, ils sont trop ignorants pour faire les commentaires nécessaires pour inculquer ce qu'ils prétendent enseigner. Néanmoins, comme l'introduction de ces livres pourrait être utile, l'argent qu'on emploierait à en faire l'essai serait peut-être bien employé.

Quant à l'établissement des terres de la couronne, tout ce qu'il y a à faire est de les vendre à bas prix pour argent comptant, et de faire disparaître toutes difficultés dans les bureaux publics et les agences, qui empêchent de les obtenir aussitôt qu'on les demande. La seule cause qui a jusqu'ici retardé leur établissement, consiste dans les entraves qu'y a mises le gouvernement.

Je viens de répondre aussi brièvement que possible à l'ordre de renvoi que votre comité m'a fait l'honneur de me soumettre pour avoir mon avis; je regrette seulement de n'avoir pas le moyen d'y répondre plus efficacement; mais je le regrette d'autant moins que je suis convaincu que vous ne manquerez pas de renseignemens provenant de meilleures sources que celles que je possède.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

WM. BERCZY.

A. J. C. TACHÉ, écuyer,
Président du
Comité d'agriculture.

Aux Journaux Français publiés en Canada, et aux Curés de Paroisses.— Nous sommes requis par l'auteur du *Traité sur la Tenue générale d'une Ferme dans le Bas-Canada*, de dire qu'il s'est glissé une erreur dans un des chiffres qui s'y trouvent, savoir: dans le *Mélange* pour marquer les moutons, le *Traité* imprimé mentionne 3 lbs de beurre, tandis que ce

devrait être 8 lbs. Le mélange ne serait pas effectif avec seulement 3 lbs de beurre; c'est pourquoi les Journaux et les Curés des Paroisses sont respectueusement priés d'informer ceux qui ont reçu le *Traité*, qu'il faut lire 8 lbs au lieu de 3 lbs.

Rédacteur du "Journal d'Agriculture et Transactions de la Société d'Agriculture du Bas-Canada," WILLIAM EVANS, Ecr., Secrétaire de la Société, à qui toutes communications concernant la Rédaction du Journal doivent être adressées *affranchies*.

Des séries complètes du Journal d'Agriculture, en Anglais et en Français, à vendre au Bureau du Secrétaire, à des prix raisonnables.

Aussi, des exemplaires, demi-reliés, du *Traité d'Agriculture d'Evans*, avec le volume supplémentaire, dans les deux langues.

MOULIN A PLATRE DE QUEBEC.

LES Soussignés ayant fait construire un MOULIN mù par la vapeur, sur la rue St. Paul, pour la fabrique du PLATRE propre à l'agriculture, aux bâtisses, *moulanges*, etc., sont maintenant prêts à remplir toutes commandes qu'on voudra bien leur faire.

Ils garantiront leur PLATRE de la meilleure qualité possible, fait avec les plus grands soins sous la direction de M. AUGUSTIN DANIEL, bien connu par sa longue expérience dans cette branche.

METHIOT, OIHINIC, SIMARD & Cie.

Québec, 6 Février 1851.

AVIS.

MESSEIERS les AGENS pour le JOURNAL D'AGRICULTURE sont priés de faire tenir au Soussigné des LISTES CORRECTES des SOUSCRIPTEURS de leurs localités respectives.

Les Maîtres de Poste obligeront le Soussigné en lui renvoyant tous les exemplaires du *Journal d'Agriculture* qui ne sont pas pris par les personnes auxquelles ils sont adressés, avec le nom de la personne qui refuse, et la marque du Bureau de Poste.

Tous les abonnés qui discontinuent voudront bien renvoyer l'exemplaire qui leur a été envoyé, au Soussigné, en se nommant et marquant la date du renvoi.

R. W. LAY,

No. 193, Rue Notre-Dame, Montréal.

1er Février, 1851.

MONTREAL:—Imprimé par JOHN LOVELL, Rue St. Nicolas.

DR. LOUIS GIARD, TRADUCTEUR.